



RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURANT SCOLAIRE 2025-2026

Les principales valeurs développées sur le temps de restauration scolaire sont les suivantes:

- Favoriser le vivre ensemble
- Développer l'autonomie
- Respecter l'environnement
- Apprendre la vie à table.

INSCRIPTIONS

Vous trouverez en mairie et sur le site de Moussy-Le-Vieux le document:

Renseignements Restauration Scolaire 2025-2026

<https://www.moussy-le-vieux.fr/>

Rubrique:

« Jeunesse »

« École »

«Restauration scolaire »

	Liste des documents
A remplir	Renseignements restaurant scolaire 2025/2026
A fournir	Attestation assurance scolaire 2025-2026
	Carnet de santé (+ copies pages vaccinations)
	Pièces d'identités des parents et de l'enfant
	Justificatif de domicile de moins de trois mois
	Livret de famille (copies des pages parents + enfants)
	Avis d'imposition du foyer fiscal sur les revenus 2023

Pour les nouvelles familles :

Une fois le présent dossier rempli, vous recevrez par mail vos identifiants pour vous connecter au Portail Familles et effectuer vos inscriptions et annulations en **toute autonomie** à l'année ou de manière occasionnelle.

Délais d'inscription et d'annulation :

Vous avez jusqu'au jeudi minuit pour inscrire ou annuler votre enfant pour la semaine qui suit.

Sauf absence justifiée d'un certificat médical (à fournir en mairie avant la fin du mois en cours), tout repas non annulé sera facturé.

A l'issue de vos inscriptions sur le Portail Familles <https://moussy.portail-defi.net/> "**structure Mairie**", vous recevrez un mail de confirmation récapitulatif.

TARIFS

- Tarif selon avis d'imposition sur revenus **2023**
- Tarif pénalité : 5€ en plus du repas quand l'enfant est présent à la cantine et non inscrit.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler :

- En ligne par carte bancaire via le Portail Familles <https://moussy.portail-defi.net/> "**structure Mairie**"
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public auprès de la Mairie.

ENCADREMENT

Il est assuré par une équipe d'animation, composée d'animateurs et de personnels communaux diplômés et bienveillants, chargés de mettre en place des activités, dans la mesure du possible.

JEUX ET JOUETS

Du matériel est mis à la disposition des enfants durant la récréation (ballons, cerceaux, échasses, plots ...).

Le personnel encadrant se dégage de toute responsabilité en cas de dégradations ou de vols d'objets personnels, qui sont sous la responsabilité des enfants.

SANTÉ

- Si votre enfant a un PAI (allergie alimentaire ou autre), il est impératif de fournir tous les documents relatifs à sa situation lors du dépôt du dossier.

Aucun traitement ne sera donné sans ordonnance

- En cas de blessure, votre enfant sera soigné. Selon la gravité, un document sera rempli et fourni à l'enseignant.

Pour les blessures graves ou impressionnantes, les parents seront appelés systématiquement, ainsi que les secours.

COMPORTEMENT

En cas de comportement répétitif inadapté à la vie en collectivité d'un enfant (violence, agressivité, dégradation, ...), la Mairie en sera informée. S'il n'y a pas d'évolution positive, les familles seront reçues par l'élú en charge des affaires scolaires et extrascolaires et Monsieur le Maire. Ceux-ci se réservent le droit d'exclure l'enfant concerné de la pause méridienne si besoin.

MENUS

Les menus des repas sont disponibles sur le site de la Mairie www.moussy-le-vieux.fr

Rubrique :

« Jeunesse »

« École »

« Restauration scolaire »

CONTACT

En cas de besoin, vous pouvez contacter la Mairie :

Mairie de Moussy le Vieux, Place Marcel Hatier, 77230 Moussy Le Vieux

Téléphone : 01.60.03.43.06

Mail : secretariat@moussylevieux.fr

Vous pouvez consulter le Projet Pédagogique de la pause méridienne sur le site de la Mairie www.moussy-le-vieux.fr

Rubrique :

« Jeunesse »

« École »

« Restauration scolaire »

